Décision 04-D-74 du 21 décembre 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché des liaisons maritimes entre la France et les îles anglo-normandes

Posted on: 03 janvier 2005 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dispositif(s)	Pratique établie
Entreprise(s) concernée(s)	Emeraude Lines, Condor Ferries, Channiland

Lire

le texte intégral de la décision

83.47 Ko